



n°15, mai 2009

Ariella Azoulay et Adi Ophir

Ce régime qui n'en est pas un : occupation et démocratie entre la mer et la rivière

(« *Mishtar ze she'eino ehad : kiboush ve'demokratia bein hayam lanahar* »)

Tel-Aviv, Resling, 2008, 499 p.

Ce sont des jours sombres pour la société israélienne – c'était d'ailleurs le titre de l'ouvrage écrit en 2002 par ces deux philosophes israéliens, *Bad Days : Between Disaster and Utopia*. Cela est encore plus vrai aujourd'hui, depuis l'offensive meurtrière à Gaza, soutenue sans réserve par la grande majorité des Israéliens ; la mise en question, par le deuxième parti de la majorité gouvernementale, de la citoyenneté des Palestiniens israéliens, sauf à prêter un serment de loyauté à l'Etat ; ou encore la restriction manifeste des libertés politiques. Évoquons, pour ne mentionner que des événements récents, la criminalisation des mouvements d'opposition, l'accusation d'incitation à la désobéissance prononcée à l'encontre de militantes demandant la démilitarisation de la société israélienne, et un accroissement des violences policières et militaires lors des manifestations non-violentes dans les territoires occupés, qui ont causé un mort et de nombreux blessés.

Déjà fragile, le caractère démocratique du régime israélien apparaît plus menacé que jamais. Certes, au sein du milieu intellectuel et universitaire se font entendre des voix critiques d'une ampleur certaine. Néanmoins, de nombreux chercheurs israéliens préfèrent séparer leur domaine scientifique de leur positionnement politique, tandis que d'autres s'adressent à des interlocuteurs plus favorables, ou plus ouverts à leurs vues, en publiant leurs analyses en Angleterre ou aux États-Unis. Mais ces « traductions » ont leurs désavantages : de telles publications renoncent au dialogue, difficile peut-être, avec le public le plus concerné, le public israélien impliqué dans le régime exercé par l'Etat d'Israël, en faveur d'autres publics, qui en

font leur propre usage. En cela, un ouvrage éditant en hébreu l'étude et l'analyse théorique des modalités de l'occupation et du régime politique de l'Etat d'Israël constitue un événement rare et important.

L'étude que proposent Adi Ophir et Ariella Azoulay, respectivement professeur à l'Institut Cohen pour l'histoire et la philosophie des sciences et des idées à l'université de Tel-Aviv et membre de l'Institut Van Leer de Jérusalem, et enseignant-chercheur de culture visuelle et de philosophie contemporaine à l'université Bar-Ilan, aurait pu fournir la matière de plusieurs publications. C'est une œuvre riche et dense, courageuse à bien des égards. Les auteurs se situent à contre-courant et développent un positionnement critique, minoritaire dans la société israélienne. Cette étude marquante s'inscrit dans l'émergence récente de travaux sur le régime de l'occupation, terrain d'étude jusqu'alors plus au moins délaissé par la grande majorité des philosophes, des sociologues et des politologues israéliens¹.

Le titre de l'ouvrage, une paraphrase de celui que la féministe française Luce Irigaray publia en 1977 (*Ce sexe qui n'en est pas un*), en présente d'emblée l'argument central : le régime exercé sur l'ensemble des territoires israélo-palestiniens se déployant de la mer Méditerranée jusqu'au fleuve du Jourdain est à double face et, de fait, articule occupation et démocratie. La contribution des auteurs se situe sur deux plans. Tout d'abord, elle offre l'étude la plus complète publiée à ce jour (du moins en hébreu²) du dispositif de pouvoir de l'occupation, considéré comme fait de régime et non comme fait temporaire. A l'appui, les auteurs retracent l'histoire politique de la formation de ce dispositif et proposent une étude rigoureuse des stratégies, modalités et techniques mises en œuvre.

D'autre part, l'ouvrage a comme projet déclaré l'inscription de l'analyse de l'occupation dans une étude générale du statut du régime israélien. Il se démarque ainsi des positions considérant l'occupation comme une parenthèse dans la démocratie israélienne, une situation

¹ Le sociologue Yehuda Shenav a recensé en 2005, parmi les cent trente-cinq enseignants et chercheurs au sein des institutions de recherche en Israël, seulement six sociologues ayant travaillé sur l'occupation. Voir Y. Shenav, « Hybridation et purification : l'orientalisme comme discours à marges étendues », *Théorie et critique*, n° 26, Jérusalem, Van Leer, 2005, pp. 5-12. Cette nouvelle émergence a donné lieu à un certain nombre d'articles et d'ouvrages, en hébreu et en anglais, étudiant certains aspects du régime de l'occupation. Parmi ces travaux, on peut citer : sur les dispositifs de pouvoir du régime de l'occupation, Neve Gordon (*Israel's Occupation : Sovereignty, Discipline and Control*, Berkeley, CA, University of California Press, 2008) ; sur l'architecture de l'occupation, Eyal Weizman (*Hollow Land : Israel's Architecture of Occupation*, Londres et New York, Verso, 2007) ; sur le régime de mobilité exercé sur les Palestiniens, Ronen Shamir (« Without borders : notes on globalization as a mobility regime », *Sociological Theory*, 23 [2], 2005, pp. 197-217) ; sur la colonisation, Akiva Eldar et Idit Zartal (*Lords of the land : les colons et l'Etat d'Israël 1967-2004*, Or yehuda, Kineret, Zmora Bitan, 2004) ; sur les aspects économiques de l'occupation, Shlomo Swirski (*Le Prix de l'orgueil : le prix de l'occupation pour la société israélienne 1967-2005*, Tel-Aviv, Mapa, 2005), ainsi que des nombreux travaux sur la citoyenneté en Israël (Bishara, Samoha, Peled et Shafir, Yiftachel).

² L'ouvrage de Neve Gordon, *op. cit.*, propose lui aussi une étude et une analyse du dispositif de pouvoir de l'occupation, en anglais.

temporaire qui sera résolue bientôt, un évènement contingent, bref un projet extérieur au régime démocratique dont se réclame « Israël-même ». Dans ce texte, l'étude de l'occupation, qui constitue, selon les auteurs, l'« extérieur-interne » du régime israélien, sert de point de départ à une analyse de l'intégralité d'un régime israélien qui serait composé par l'articulation de deux régimes distincts : l'un plus au moins démocratique, le second oppressif.

L'ouvrage s'ouvre sur une présentation des hypothèses de recherche qui seront développées et démontrées tout au long du texte. La première pose que les territoires occupés font intégralement partie du régime israélien et que l'effort pour les considérer comme distincts, pour les séparer et pour les maintenir en tant que territoires extérieurs est l'une des missions essentielles du pouvoir. Une deuxième hypothèse, en quelque sorte le développement de la précédente, défend que le régime israélien repose sur deux distinctions fondamentales qui ne se recoupent pas entièrement. L'une postule une séparation territoriale entre un territoire israélien reconnu et des territoires occupés depuis 1967, la seconde tient aux relations de domination établies par la différenciation entre citoyens (citoyens israéliens juifs et non-juifs, dont la majorité est palestinienne) et non-citoyens (Palestiniens des territoires occupés). La première séparation divise et distingue deux groupes nationaux placés sous un seul et même régime, tandis que, selon la suivante, l'un des groupes se trouve subordonné au pouvoir de l'autre, de façon que, malgré la séparation des territoires, la même autorité ait la possibilité de s'introduire dans son existence, de pénétrer dans son environnement, de s'infiltrer dans ses structures, bref de le gouverner. Ces deux approches co-existent mais, comme elles ne sont pas superposables, chacune empêche la réalisation entière de l'autre. Une séparation territoriale sans domination signifierait la création de deux Etats distincts l'un à côté de l'autre, tandis qu'une domination sans séparation territoriale signifierait la création d'un seul Etat au sein duquel les Palestiniens ne seraient plus une minorité, et le prix du maintien des relations de subordination serait l'institution d'un régime d'apartheid. La forme de l'occupation telle qu'on la connaît est le résultat de la décision de ne pas choisir entre ces deux options et de maintenir l'ambivalence structurelle qui résulte de leur juxtaposition.

Une troisième hypothèse de recherche proposée par les auteurs pose que la distinction entre citoyens et non-citoyens, ainsi que les relations de domination qui en découlent, ne peut être maintenue par consentement. Elle est donc maintenue par la violence. La violence, selon Ophir et Azoulay, est devenue le dispositif de pouvoir principal de l'occupation. Elle n'est pas uniquement un instrument aux services de finalités précises, auquel on a recours quand ces finalités ne peuvent être assurées par d'autres moyens, mais doit être considérée plutôt comme

une sphère de relations bilatérales complexes entre occupants et occupés, disposant de sa propre logique structurelle et de ses propres stratégies et modalités.

A partir de ces hypothèses, les auteurs tracent la démarche de l'ouvrage. Dans leur exposé, on peut distinguer deux parties, divisée chacune en deux sections. Dans la première, les auteurs observent le dispositif de pouvoir israélien dans les territoires occupés en suivant une méthodologie inspirée par la formule de Deleuze : « demander non pas ce que ça dit, mais comment ça fonctionne ». Dans cette perspective, l'étude qu'ils proposent prend comme point de départ non pas les acteurs des processus historiques, leurs motivations et leurs intentions, mais les effets concrets des pratiques et modalités qui constituent le dispositif de pouvoir.

Une première section retrace l'histoire politique de l'évolution du dispositif de pouvoir de l'occupation. Les auteurs introduisent des notions et des concepts théoriques originaux. Ils décrivent la genèse des pratiques et des modalités de pouvoir et de leur institution sans les réduire à « un sous-chapitre dans l'histoire du conflit judéo-arabe ou un épisode dans l'histoire du choc des civilisations ou encore des relations entre le Nord et le Sud » (p. 22). Cette section propose un cadre et des termes nouveaux pour analyser cette histoire, qui est en quelque sorte celle de la dialectique structurelle entre séparation et intégration, isolation et pénétration, réduction des frictions et installation constante de nouveaux points de contrôle et de domination. Les critères d'analyse sont dans cette section les « effets » du dispositif : le statut juridique des territoires et des personnes, les relations de domination, la colonisation, la résistance palestinienne et les formes que revêt l'exercice du pouvoir israélien. Sur cette base, les auteurs examinent l'institutionnalisation ainsi que les transformations du dispositif.

Dans cette perspective, le « processus de paix » inauguré en 1993 par les accords d'Oslo est analysable autrement que ne le font les récits centrés sur les intentions, que celles-ci soient honnêtes ou cyniques. Les auteurs préfèrent étudier les effets d'Oslo, et pour cela introduisent le concept de simulation (inspiré par Baudrillard). Selon leur analyse, depuis Oslo, les relations et les interactions entre Israéliens et Palestiniens sont organisées selon une simulation de paix, et les deux côtés se comportent comme si un accord de paix annonçant le terme de l'occupation et la pacification des relations entre les deux peuples avait effectivement été signé. La prégnance symbolique de cette représentation est telle que le « processus de paix » est devenu le cadre unique dans lequel tous les points de contact entre Palestiniens et Israéliens devraient trouver leur sens, sans que soient prises en compte les évolutions radicales mises en œuvre par l'exercice effectif du pouvoir dans les territoires. Les auteurs évoquent notamment la distribution nouvelle des attributs de la souveraineté entre les structures israéliennes et l'autorité palestinienne : pouvoir et responsabilité se trouvent distingués, pour la première fois dans

l'histoire de l'occupation ; or, cette forme nouvelle marque le début d'un désengagement progressif, par l'État d'Israël, de sa responsabilité en tant que pouvoir souverain vis-à-vis de ses sujets. Les auteurs évoquent également la montée simultanée de la violence qui accompagne cette période de simulation de la paix, la construction massive de et dans les colonies, ainsi que les remaniements des possibilités de circulation des Palestiniens, dont l'imposition de l'état de siège est l'illustration. Ils analysent le « régime de représentation » dominant, qui ne prend pas en compte ces évolutions, et insiste sur le fait que l'orientation vers un but pacifique futur est vue comme plus importante que le dispositif de l'occupation *de facto*. Cette simulation d'une paix future a eu comme effet de produire une ambivalence structurelle et une fusion des limites : confusion entre Etat d'exception et Etat permanent, entre guerre et paix, entre occupation et libération, entre ami et ennemi, entre intérieur et extérieur et, finalement, entre vérité et mensonge, illusion et réalité. Ophir et Azoulay interprètent les événements violents de cette période (l'assassinat de Rabin, le massacre de vingt-neuf Palestiniens à Hébron, l'apparition des attentats suicides) comme les effets des efforts fournis des deux côtés pour déchirer l'écran de la simulation et mettre un terme à cette ambivalence en révélant « la chose même » – qui serait, pour les Palestiniens, de prouver que l'occupation continue, et, pour les Israéliens, de montrer que le terrorisme continue. Cette ambivalence, de plus en plus insupportable à la société israélienne, a conduit, selon Ophir et Azoulay, à un fort « désir de trancher », de fixer des oppositions binaires dans une réalité désespérément compliquée dont la construction du mur ne serait, pour ces auteurs, qu'une concrétisation.

La seconde section de cette première partie est consacrée à la phénoménologie du dispositif mis en place par le pouvoir israélien dans les territoires à partir de la notion de violence, qui représente, pour les auteurs, un élément fondamental du régime. « Ce n'est pas la compréhension du régime qui précède l'explication de la forme de la violence mais vice-versa, l'analyse de la violence est un élément fondamental pour la compréhension du régime », affirment-ils dans la préface du livre.

Pour poser le cadre théorique d'une discussion sur la définition de la violence, Adi Ophir et Ariella Azoulay se réfèrent à des philosophes tels que Walter Benjamin, Michel Foucault, Louis Althusser et Giorgio Agamben. Ils proposent de distinguer trois formes de violence : violence « tacite », violence « retenue », et violence « explosive » (p. 227). Selon cette typologie, la violence « explosive » est une violence physique qui éclate et atteint les corps et les objets, les détruit, les casse ou les abat ; les explosions ou les éclatements de violence sont caractérisés par leur visibilité, visibilité qui ne tient pas nécessairement au caractère spectaculaire de la violence ni à la présence de témoins, mais au fait que, à l'origine, il y a un

événement visible. La violence « retenue », en revanche, est la présence sous-jacente d'un pouvoir violent dont la violence peut éclater à tout moment. Elle diffère de la violence « tacite », manifestée par des mots, des drapeaux ou des symboles, en ce que le passage à l'acte peut y être immédiat. C'est une violence qui agit même quand elle n'explose pas. Même sans contact physique, même sans un événement visible, elle laisse des traces de destruction. Dans cette forme de violence, les gestes de menace et la manifestation du potentiel destructeur remplacent le contact direct de corps à corps.

Puisque la violence est un élément fondamental du régime, une typologie de la violence permet de le caractériser : si celui-ci est stable et assuré, le passage d'une forme de violence à l'autre est réglementé. Dans un tel régime, il y a un continuum entre les différentes formes de violence, et l'on essaye de réduire les manifestations de violence explosive pour les remplacer par une violence retenue, ou encore par une violence tacite, de sorte que l'on peut à peine remarquer qu'il s'agit de violence.

Ce nouveau vocabulaire et ces distinctions proposent un cadre conceptuel propre à relier occupation et violence sous ses différentes formes. Ils permettent également de présenter les relations que celle-ci entretient avec d'autres dispositifs, comme celui de la loi. Selon l'analyse d'Ophir et Azoulay, dans le contexte de l'occupation, le couple violence retenue-violence explosive a remplacé le couple loi-violence des régimes assurés et stables. A la place de la loi, c'est la violence retenue qui sépare le corps nu des sujets et la violence potentielle ou effective du pouvoir.

Cette analyse des modalités de la violence permet d'interpréter les évolutions du dispositif de l'occupation. Prenons pour exemple l'analyse que proposent Ophir et Azoulay de la transformation du dispositif dans la bande de Gaza depuis le désengagement unilatéral. Elle caractérise le dispositif appliqué par une nouvelle économie de la violence, corrélée à un désengagement de la responsabilité de l'Etat d'Israël en tant que pouvoir souverain sur la vie des sujets. Si, dans d'autres régions des territoires occupés, surtout depuis la deuxième Intifada, la violence explosive et la violence retenue se côtoient et peuvent se manifester simultanément ou indépendamment l'une de l'autre, dans la bande de Gaza, en revanche, depuis le retrait des forces de l'armée de terre, la séparation entre les deux a été rétablie. La violence explosive s'y manifeste par des assassinats ciblés et des offensives localisées, tandis qu'une violence retenue s'exerce tout autour, par le contrôle serré des entrées et des sorties. L'enchevêtrement des deux maintient la population « au bord d'une catastrophe humanitaire » dont la définition change régulièrement. En effet, dans la bande de Gaza, la création de condition de catastrophe et le contrôle continu de son ampleur ont remplacé la gouvernance de la population et constituent un

élément nouveau dans cette nouvelle économie de la violence. Selon Ophir et Azoulay, à Gaza, le dispositif de la violence s'est détaché de ses finalités pour devenir une finalité en soi, et la bande de Gaza est devenue un « lieu d'enfermement abandonné ».

Adi Ophir et Ariella Azoulay définissent la démarche de cette première partie comme « conceptuelle plus qu'empirique, structurelle plus qu'historique ». Cette remarque, justifiée, en indique les limites. En somme, même s'ils privilégient une étude pluridisciplinaire et mobilisent des données et des méthodes de recherche allant de l'histoire à la sociologie en passant par la théorie juridique, la géographie et la science politique, les auteurs affirment clairement leur volonté de se maintenir dans le domaine de la philosophie et de l'analyse conceptuelle des structures sociales, aussi large et engagée que celle-ci puisse être. Cette première partie de l'ouvrage s'appuie sur l'étude et l'analyse de textes : des textes officiels comme les lois et les décrets, des articles publiés dans les quotidiens israéliens, des textes de philosophes, de sociologues, d'historiens et de politologues israéliens, palestiniens et autres ainsi que des textes publiés par de nombreuses associations et ONG qui interviennent dans les territoires occupés. Ces textes donnent accès à nombre d'informations sur les pratiques et les modalités de pouvoir, mais sans ce qu'apporterait un contact direct avec le terrain, sans rencontres, entretiens, ni observations et expériences personnelles. Il me semble donc que les bases d'une étude de la question « comment ça fonctionne » soient incomplètes.

Cela est dû notamment à un problème méthodologique. Les sources officielles ainsi que les ONG sont des acteurs engagés, qui informent ou dénoncent certaines pratiques – celles qui concernent directement leur mission –, en omettent d'autres. C'est le cas, par exemple, des nombreux « trous » dans le mur de séparation (dont certains prédisent que la construction ne se terminera jamais), par lesquels de nombreux Palestiniens passent régulièrement pour aller travailler ou vivre en Israël : ces « trous » peuvent apparaître comme un dysfonctionnement du dispositif de séparation, mais ils peuvent également être vus comme des révélateurs des finalités ambivalentes de ce dispositif, ainsi que des moyens de contourner le système et de le subvertir. C'est aussi le cas de toute l'économie informelle autour de cette « frontière » qui n'en est pas une, des vendeurs ambulants dans les *checkpoints* jusqu'aux réseaux de « passeurs ». Ces pratiques non officielles, qui ne sont mentionnées ni dans les documents officiels ni dans les publications des ONG, relèvent pourtant d'un examen des modalités de séparation et de restriction de circulation, qui ne peut être complet sans une évocation de l'histoire parallèle des « trous » dans ce dispositif.

Mais cela découle également d'un choix de perspective. L'analyse de textes, qui débouche sur une approche conceptuelle des structures de pouvoir, correspond au choix d'une

perspective distanciée, extérieure et abstraite sur l'occupation. En cela, bien que l'analyse philosophique développée par les auteurs soit pertinente et novatrice à bien des égards, leur choix méthodologique reproduit en quelque sorte la tendance, largement critiquée tout au long du livre, qui consiste à considérer l'occupation comme un extérieur lointain.

La deuxième partie de l'ouvrage retourne la question deleuzienne « Qu'est-ce que ça fait ? » pour demander, à partir des réponses proposées jusque-là, « Qu'est-ce que c'est ? ». Dans les deux sections qui la composent, Ophir et Azoulay analysent le régime israélien. A partir de l'« extérieur-interne » du régime – le dispositif de pouvoir de l'occupation étudié dans la première partie –, les auteurs posent la question : « Quel est donc le régime dont le dispositif d'occupation constitue un “extérieur-interne” ? » Cette question est posée une première fois au présent, dans la première section, proposant une analyse de l'articulation occupation et démocratie au sein du régime israélien ; une seconde fois au futur, dans la seconde section, traçant les lignes d'un programme politique utopique pour ce régime.

La dernière section considérée ébauche une théorie politique du régime israélien. Elle s'ouvre sur les définitions de notions fondamentales en science politique comme celles d'Etat, de régime politique, de dispositif de pouvoir, de sphère politique, etc. Ce recours au dictionnaire est destiné à dissoudre les confusions, fréquentes dans les discours politiques en Israël, entre gouvernance et régime, régime et Etat, projet de l'Etat et caractéristique du régime, avec comme conséquences possibles la présentation de l'occupation comme un projet extérieur au régime et non comme une de ses caractéristiques et la délégitimation de toute mise en cause du régime. Par la suite, les auteurs évoquent un « dédoublement » aboutissant à un régime à deux faces : l'une manifestée en Israël et l'autre dans les territoires. A propos d'Israël, Ophir et Azoulay se réfèrent à la littérature existante sur le sujet, qui propose différents modèles du caractère démocratique, ou non, du régime israélien, et mettent en lumière ou occultent l'ambivalence structurelle entre un Etat juif et démocratique d'une part, et, d'autre part, les frontières brouillées du pays. Les auteurs opposent les analyses qui ne prennent pas en compte le régime de l'occupation et celles qui le prennent en compte. Dans le premier cas, ils distinguent encore entre ceux qui ne considèrent pas que la distinction fondamentale entre citoyens selon l'appartenance à la nation juive pose un problème à la démocratie et ceux qui considèrent au contraire que cette distinction assigne à la démocratie un statut de « démocratie ethnique ».

Dans la seconde branche, parmi les analyses qui intègrent le régime de l'occupation, sont distinguées celles qui sont prêtes à considérer les non-citoyens palestiniens comme une parenthèse dans le régime de « démocratie ethnique » d'Israël, et celles qui considèrent sans parenthèses l'intégralité du régime et concluent que la démocratie israélienne est

fondamentalement atteinte par l'infériorité structurelle des Palestiniens, citoyens et non-citoyens. Face à ces quatre modèles, Ophir et Azoulay proposent le leur, selon lequel le régime israélien serait un régime à deux faces où s'articulent deux dispositifs distincts de pouvoir. Le dispositif de pouvoir exercé en « Israël-même » serait caractérisé, selon eux, comme celui d'un État de droit observant les règles du jeu démocratique avec une discrimination ethnique limitée, par opposition à celui qui vaut pour les non-citoyens palestiniens, régime de décrets, de tyrannie militaire et de séparation déduits des critères spatiaux et ethniques.

Cette seconde partie soulève un problème d'ordre méthodologique. Il serait tout à fait envisageable d'esquisser une caractérisation du régime israélien dans son intégralité à partir d'une étude des pratiques et des modalités du pouvoir de l'occupation. Une telle étude serait l'équivalent d'une analyse du régime soviétique à partir du Goulag, par exemple, ou d'une analyse de l'Union européenne à partir des mesures répressives à l'encontre des immigrants. De telles analyses ont une place importante et peuvent révéler des traits signifiants du régime. Leur portée est évidemment limitée, non parce que leur perspective est moins révélatrice ou moins « représentante » que d'autres, mais parce qu'il s'agit d'une focalisation unique, alors que d'autres révéleraient des caractéristiques et des phénomènes différents, parfois complémentaires et parfois contradictoires, puisque les régimes ne sont pas toujours cohérents. Mais tel n'est pas le choix d'Adi Ophir et Ariella Azoulay. Pour étudier le régime israélien, ils réunissent le dispositif de l'occupation, analysé de façon rigoureuse dans la première partie, et les caractéristiques « démocratiques » du régime propre à « Israël-même », en mettant l'accent sur l'articulation de ses deux faces. Le problème méthodologique est évident. Alors que les trois cents premières pages sont consacrées à l'occupation – son histoire, ses liens avec le dispositif juridique, le rôle de la violence sous ses différentes formes, etc. –, le postulat d'un Israël « démocratique » est présenté presque sans justification. Les caractéristiques de la « face » du régime exercé en « Israël-même » ne sont pas étudiées à partir des effets, des pratiques et des modalités de pouvoir, mais à partir de considérations théoriques. Ce choix, l'utilisation d'une méthodologie tellement différente pour l'étude de l'occupation et pour celle de la forme de pouvoir en place en « Israël-même », encore une fois, n'est pas cohérent avec l'argument principal du livre, et affecte la rigueur de la démonstration.

En effet, si jusqu'à présent les auteurs ont insisté sur le fait que l'occupation n'était pas une parenthèse dans la démocratie israélienne, pas un projet extérieur au régime démocratique exercé en « Israël-même » mais une caractéristique fondamentale d'un régime particulier, cet argument s'avère un peu confus à partir du moment où ils opposent occupation et démocratie israélienne. Peut-on parler séparément du régime en Israël-même et le caractériser comme

démocratique ? En quoi est-ce si différent de la mise entre parenthèses de l'occupation, tant critiquée tout au long du livre ? Si, jusqu'à présent, on avait cru comprendre que l'occupation était partie intégrante du régime israélien et que la considérer comme extérieure était un moyen de la maintenir et de la légitimer, dans cette partie les choses se compliquent et, vers la fin, il est un peu difficile de compter combien de régimes il y a, au juste, entre la mer Méditerranée et le fleuve du Jourdain. Un ? Deux ? Qu'est-ce au juste qu'un régime à deux faces ? Et pourquoi juste deux ?

La réponse que propose l'ouvrage n'est pas très claire et la formule « ce régime qui n'en est pas un » reste ambiguë. Je ne pense pas cependant que ce soit la question essentielle posée par cet ouvrage, puisque nous savons bien que tous les régimes ont différentes faces qui ne sont pas cohérentes, et qu'ils exercent des dispositifs de pouvoir distincts sur différents groupes de sujets. La pertinence de ce livre tient plutôt à l'analyse de ces dispositifs, et surtout à l'analyse de celui de l'occupation. Elle tient également à la question de l'articulation, au sein du même régime, entre deux dispositifs contradictoires. Peut-être les difficultés évoquées tiennent-elles à la forme de l'ouvrage, qui veut rassembler en un projet unique tant d'arguments, d'études et d'analyses. Bien que la visée d'intégrer l'étude de l'occupation dans une analyse du régime israélien soit un projet fécond, on reste à la fin de l'ouvrage sur l'impression que les parties font plus que le tout et que le chemin est plus intéressant que la conclusion. Il s'agit néanmoins d'un livre important.

Shira Havkin (CERI-SciencesPo)